
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 avril 2020, à 8 h 30
Salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 0500

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 avril 2020, en y retirant les articles 20.025 et 40.005, et en y ajoutant les articles 50.002 et 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE20 0501

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 0502

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 0503

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE20 0504

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE20 0505

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 20 mars 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE20 0506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Mathieu Lévesque, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dédale et Icare » qui sera intégrée aux infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1, pour une somme maximale de 245 931,53 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 489,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1207641001

CE20 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation, et d'autoriser une dépense estimée à 225 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents, pour une période de 12 mois, soit du 29 mai 2020 au 28 mai 2021, dans le cadre de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec Les Reliures Caron & Létourneau ltée (CM18 0637);
- 2- d'imputer cette dépense de consommation à même les unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1200138002

CE20 0508

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Cubex ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux balais de rue compacts de type aspirateur, d'une capacité nominale minimale de 6,5 verges cubes, sans opérateur, avec entretien, pour une période de huit mois, pour une somme maximale de 215 741,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17915;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 529,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six balais de rue compacts de type aspirateur, d'une capacité nominale minimale de 6,5 verges cubes, sans opérateur, avec entretien, pour une période de huit mois, pour une somme maximale de 546 628,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17915;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 588,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1208528003

CE20 0509

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire PBSC Solutions Urbaines inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 2 150 vélos à assistance électrique et d'autres équipements connexes au cours des trois prochaines années, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 421 244,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 20-17994;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1204368002

CE20 0510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Simo Management inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 698,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17858;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1206261001

CE20 0511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période totale de 36 mois, les commandes pour le traitement par compostage d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18064;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 1)	2 166 301 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 2)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 3)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 4)	630 695 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 5)	2 193 206 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 6)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 7)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques	630 695 \$

mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 8)	
Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 10 000 tonnes (lot 9)	1 294 504 \$
Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 5 000 tonnes (lot 10)	647 252 \$

3- d'autoriser une dépense de 633 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Contingences - lot 1	216 630 \$
	Contingences - lot 2	25 228 \$
	Contingences - lot 3	12 614 \$
	Contingences - lot 4	12 614 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Contingences - lot 5	219 321 \$
	Contingences - lot 6	25 228 \$
	Contingences - lot 7	12 614 \$
	Contingences - lot 8	12 614 \$
	Contingences - lot 9	64 725 \$
	Contingences - lot 10	32 363 \$

4- d'autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2020 du Service de l'environnement;

5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ au net, en 2021;

6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1208260002

CE20 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 597 597,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424911;
- 2- d'autoriser une dépense de 164 791,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 215 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1207231020

CE20 0513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 790 539,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10339;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 053,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 621,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1208023001

CE20 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 245 084,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458016;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 224 508,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 314 500,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1207231009

CE20 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à HVAC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 869 191,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15507;
- 3- d'autoriser une dépense de 973 838,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 1 168 605,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1206810002

CE20 0516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur de Chambly, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 712,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19075-171156-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 396 556,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 132 185,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1203438014

CE20 0517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteur de la rue de Bordeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 728 418,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19025-172689-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 409 262,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 136 420,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1203438016

CE20 0518

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 052 030,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458013 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 203,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 74 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1207231013

CE20 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les excavations Lafontaine inc., le contrat pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine Est, entre les rues Papineau et de Lorimier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 776 557,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20004-180119-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 266 483,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 88 827,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1203438017

CE20 0520

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction Camara / 6742114 Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des branchements d'eau dans la rue Lacombe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 415 876,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460110 ;

- 2- d'autoriser une dépense de 62 381,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 35 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1207231006

CE20 0521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une modification dans la source de financement du dossier initial (CG017 0352) pour tenir compte de la portion des travaux de pistes cyclables du Plan de transport dans le cadre du projet dans Griffintown, sur la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire, d'un montant de 323 544,19 \$, taxes incluses;

Cette modification, qui n'implique aucun coût supplémentaire pour la Ville, se détaille comme suit :

- Retour d'un montant de 159 369,77 \$ (145 525,85 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 13-038, ce règlement est de compétence locale;
- Retour d'un montant de 164 174,41 \$ (149 913,12 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 15-097, ce règlement est de compétence locale;
- Affectation d'un montant de 323 544,19 \$ (295 438,97 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt RCG18-028 – Développement du réseau cyclable, qui est de compétence d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1207669001

CE20 0522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 48 mois avec une possibilité de prolongement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ingénierie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17880;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> <u>(taxes incluses)</u>
WSP	CONTRAT # 1	2 561 678,93 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS	CONTRAT # 2	2 234 412,65 \$
CIMA+ S.E.N.C	CONTRAT # 3	1 824 653,25 \$
SNC-LAVALIN	CONTRAT # 4	1 585 708,61 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1197000001

CE20 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure cinq ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17934;

Contrat	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Contrat no 1	Groupe ABS inc.	5 006 212,71 \$
Contrat no 2	Solmatech inc.	4 951 283,40 \$
Contrat no 3	Les Services EXP inc.	4 677 700,39 \$
Contrat no 4	SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 882 314,84 \$
Contrat no 5	FNX-Innov. inc.	3 958 888,19 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1203855002

CE20 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2026, par laquelle KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels – Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17582;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1207684001

CE20 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18002 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	contrat A	2 858 436,59 \$
SNC-Lavalin inc.	contrat B	2 844 628,82 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 85 753,10 \$ pour le contrat A et de 85 338,86 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1206945001

CE20 0526

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la surveillance de travaux d'urgence et de travaux de réparation de structures routières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 454 749,12 \$, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17967;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1207000002

CE20 0527

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant d'une convention d'aide financière entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal modifiant les modalités de versement de l'aide financière pouvant atteindre 345 000 \$, afin de permettre la réalisation des travaux reconnus admissibles et devant être complétés avant le 31 mars 2021;

- 2 - de mandater le greffier de la Ville de Montréal pour signer l'avenant de l'entente avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1207814002

CE20 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit de 2036 à 2050, pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 878 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 596 mètres carrés, pour une rente annuelle de 4 800 \$, à partir de 2036, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1196037007

CE20 0529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1^{er} mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximal de 11 724 403,20 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le formulaire d'adhésion aux contrats à commander du CSPQ
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1208057001

CE20 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 843 885 \$ à Vilavi Québec pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - L'espérance, situé aux 2190-2200, rue L'espérance, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1208833001

CE20 0531

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 7 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2020 du Concours des prix ESTim;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1208031001

CE20 0532

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 85 000 \$ à Missions Exeko afin de réaliser le projet « Projet d'intervenant.e.s en soutien communautaire autochtone », pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale prévu pour l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - dossier Autochtones (30 000 \$) et prévu pour le Plan d'Action montréalais en itinérance 2018-2020 (35 000 \$) et du budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales - objectifs de réconciliation (20 000 \$);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1201361001

CE20 0533

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 108 210 \$ à la Coopérative de solidarité Carbone pour la mise en œuvre d'un projet d'innovation en logistique urbaine, commerce électronique et vitalité des artères commerciales pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1208454002

CE20 0534

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 458 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet	Période	Montant
Dispensaire diététique de Montréal	Bien se nourrir à bon compte	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	Montréal en cuisine 2020-2021	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	30 000 \$
L'Association des popotes roulantes de Montréal métropolitain	Priorité alimentation	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	35 000 \$
Resto Plateau	Un chef social au service de la communauté	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	23 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Cultiver la solidarité et Nourrir l'Espoir	1 ^{er} avril 2020 au 31 janvier 2021	150 000 \$
Mission Bon Accueil	Fonds de solidarité: Sécurité alimentaire	1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	25 000 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	90 000 \$
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	Formation des mobilisateurs-trices du milieu	17 août 2020 au 27 avril 2021	35 000 \$
La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	Agriculture urbaine à l'église sacré cœur	1 ^{er} mai 2020 au 31 mars 2021	30 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	15 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., pour l'année 2020, pour le projet « Développement social », pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2021 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1208741003

CE20 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, à raison de versements de 100 000 \$ par année pour les années 2020, 2021 et 2022, afin de réaliser un projet de trois activités pilotes : « Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires », « Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal », et « Brigade citoyenne en salubrité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1208741002

CE20 0536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de marquage, de signalisation et d'aménagements évolutifs, dans le boulevard Gouin entre l'avenue Ozias-Leduc et la 87^e Avenue afin de réaménager la piste cyclable et un sentier piéton, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1201097001

CE20 0537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter deux offres de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge le financement, la conception et la réalisation des travaux : dans l'avenue Cedar, la rue Saint-Mathieu et le boulevard de Maisonneuve; et dans la rue Wellington entre les rues King et Soeurs-Grises, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1201097002

CE20 0538

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

1- d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

1 350 800	1 867 958	1 868 885	2 334 548
1 350 841	1 867 962	1 870 109	2 334 549
1 350 848	1 867 965	1 870 110	2 334 552
1 350 851	1 867 968	1 870 111	2 334 553
1 350 852	1 867 969	2 247 870	2 334 585
1 351 132	1 867 976	2 247 872	2 334 586
1 351 133	1 867 983	2 247 873	2 334 587
1 351 136	1 867 987	2 247 874	2 334 588
1 866 568	1 868 016	2 249 691	2 334 589
1 867 464	1 868 017	2 249 734	2 334 590
1 867 505	1 868 724	2 249 773	2 334 619
1 867 506	1 868 728	2 249 774	2 334 638
1 867 555	1 868 733	2 249 775	2 334 745
1 867 558	1 868 744	2 249 812	2 335 567
1 867 755	1 868 747	2 249 813	2 335 569
1 867 845	1 868 758	2 249 816	2 335 572

1 867 885	1 868 774	2 249 825	2 590 264
1 867 902	1 868 775	2 334 493	6 034 617
1 867 916	1 868 811	2 334 495	6 231 659
1 867 917	1 868 830	2 334 501	6 231 660

2° dans l'arrondissement Ville-Marie, le lot:

Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (3 361 267) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, incluant tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre de propriétaire, ainsi que tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre d'emphytéote, aux termes des actes 2 401 617, 2 469 275 et 4 129 219. La Ville de Montréal détenant déjà les droits de propriétaire sur certaines parties du lot 3 361 267 du cadastre du Québec.

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1206678002

CE20 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1205330004

CE20 0540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 303 712 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2019, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1205929001

CE20 0541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter un budget supplémentaire de 177 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2019, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1205929002

CE20 0542

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2019 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2019 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 72 945,1 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer le déficit de 2019 des arrondissements, pour un montant de 330 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 2 757 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 4 000 \$ (en milliers de dollars) pour couvrir les coûts des prochaines élections municipales;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000 \$ (en milliers de dollars) afin d'assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 526,6 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 9- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 19 067,4 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'activité de déneigement et d'autoriser le virement au Service des finances;
- 10- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 12 740 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2020;
- 11- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour pallier le ralentissement économique;
- 12- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 26 152,4 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1205205001

CE20 0543

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Bureau du taxi de Montréal d'accorder une subvention de 260 000 \$ relative au protocole de protection des chauffeurs de taxi à l'égard de la COVID-19 financée au moyen de ses surplus non affectés.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1208835001

CE20 0544

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023), l'ordonnance numéro 2-1 jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'ordonnance numéro 2 afin de modifier la période durant laquelle le Règlement RCG 17-023 s'applique dans le secteur « Sainte-Catherine Ouest et ses abords »;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), l'ordonnance numéro 7-1 jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'ordonnance numéro 7 afin de modifier la période durant laquelle le Règlement RCG 15-083 s'applique dans le secteur « Laurier Ouest »;
- 3 - d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) l'ordonnance 13 jointe au présent dossier décisionnel, modifiant les ordonnances numéros 7, 8, 9, 10, 11 et 12 afin de suspendre la période durant laquelle le Règlement RCG 15-082 s'applique dans les secteurs qui y sont désignés.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1201179003

CE20 0545

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020) (19-055) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1203843002

CE20 0546

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - de prendre acte que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 2 juillet 2020 prévue par le Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), aura également pour effet de reporter au 2 juillet 2020 la date d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020) prévue par la résolution CM19 1378.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1203843003

CE20 0547

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1204309001

CE20 0548

Il est

RÉSOLU :

ATTENDU les articles 64 et 179.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

ATTENDU l'article 1.1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077);

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution autorisant, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, l'Académie Centennial à réaliser des travaux et actes visant à modifier l'ouverture d'une fenêtre murée située sur l'élévation ouest du bâtiment et à modifier une fenêtre de sous-sol située à l'arrière du bâtiment, à l'emplacement de l'aile ouest du Grand Séminaire de Montréal identifié comme le lot 6 295 149 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (numéro de référence SATSA de la demande : 20195455);

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

- 1- La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 6 295 149 du cadastre du Québec sur le plan de l'annexe A intitulée « Plan cadastral » jointe à la présente résolution.

La propriété visée par la présente résolution est située dans le site patrimonial du domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice, classé en vertu de la LPC.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

- 2- Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :

L'Académie Centennial
2075, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B9

à réaliser les actes ou travaux suivants :

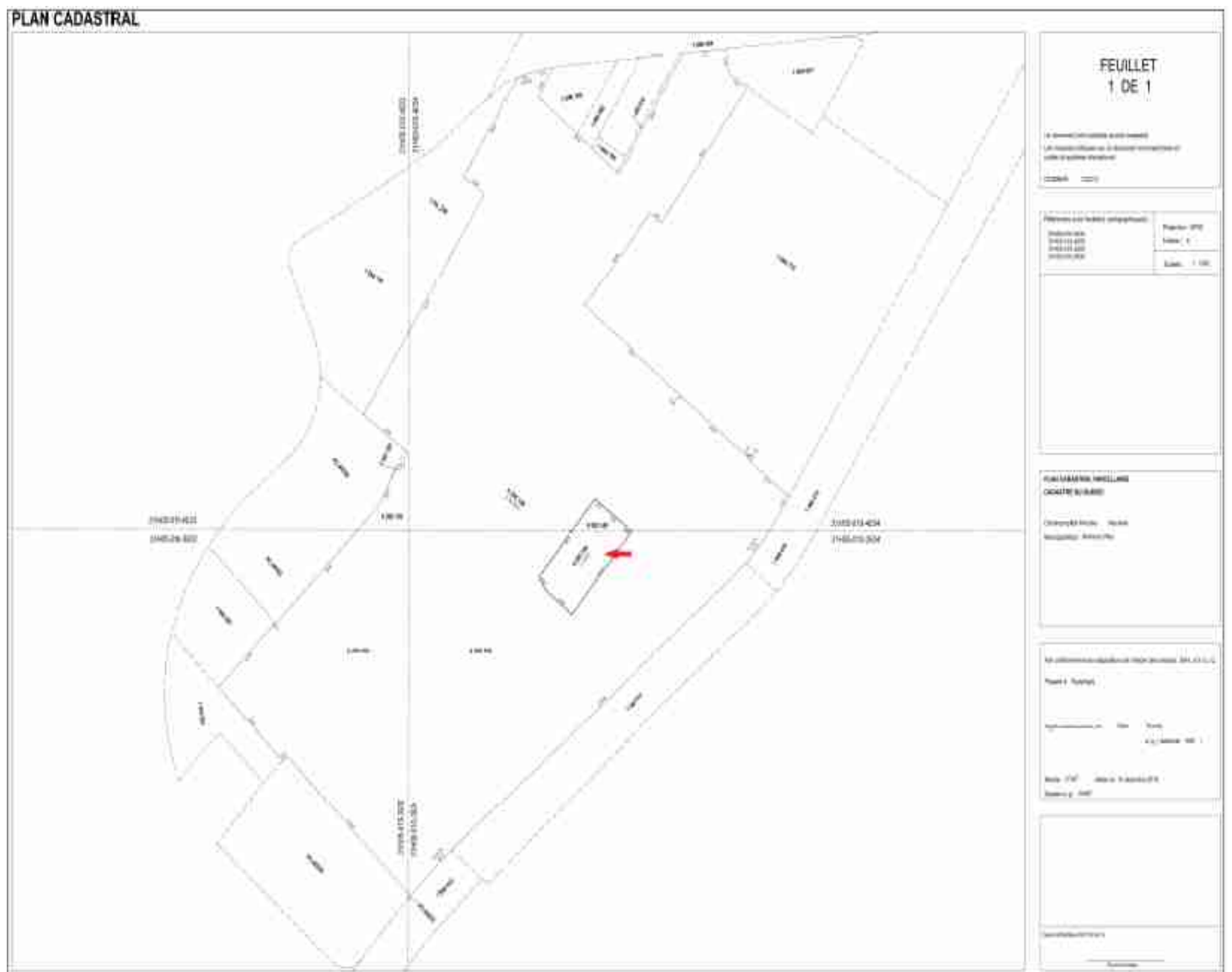
- modifier l'ouverture d'une fenêtre murée située sur l'élévation ouest du bâtiment. L'ouverture sera agrandie afin de permettre l'installation d'une porte qui permettra l'accès au futur hall d'entrée;
- modifier une fenêtre de sous-sol afin de permettre l'installation d'une gaine métallique, à l'arrière de l'aile ouest, découlant de l'installation d'un équipement mécanique.

Le tout conformément aux plans de l'annexe B intitulée « Plans SK-17, SK-18-1 et SK-18-2 » préparés par Zinno Zappitelli, architectes, datés du 19 mars 2020.

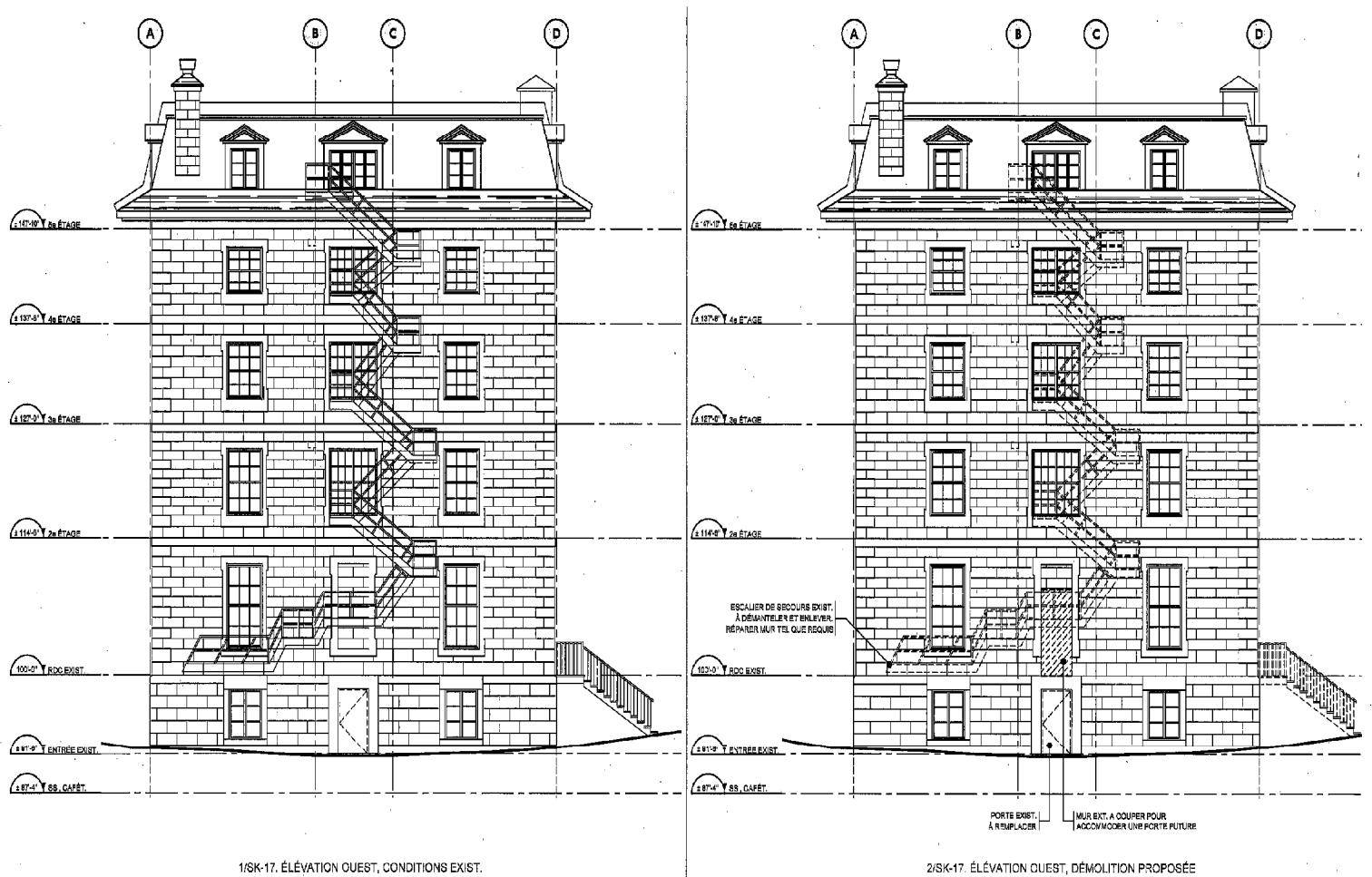
- 3- Tous autres travaux non autorisés par la présente résolution doivent faire l'objet d'une autorisation distincte de l'instance appropriée.

ANNEXE A

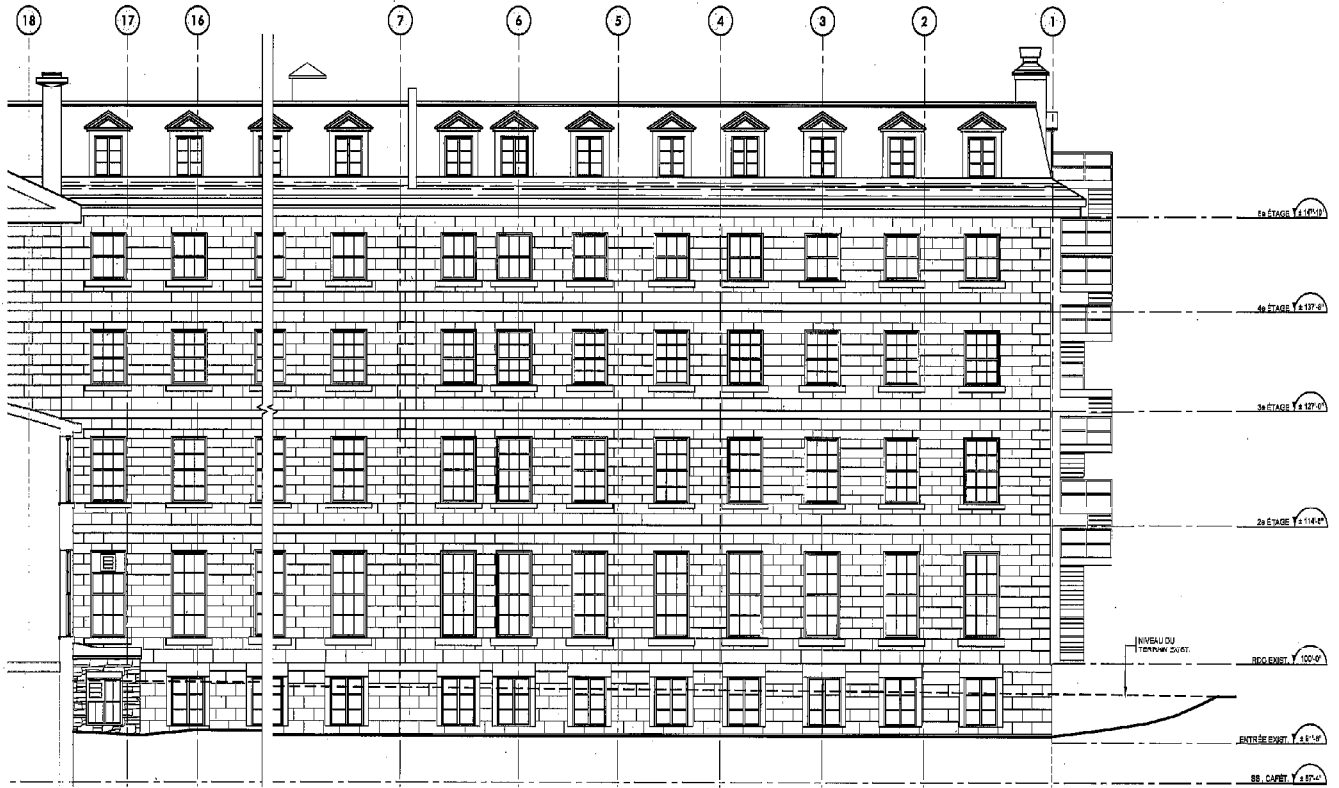
PLAN INTITULÉ « PLAN CADASTRAL »



ANNEXE B
PLANS INTITULÉS « PLANS SK-17, SK-18-1 ET SK-18-2 »



ÉLEVATIONS - ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"



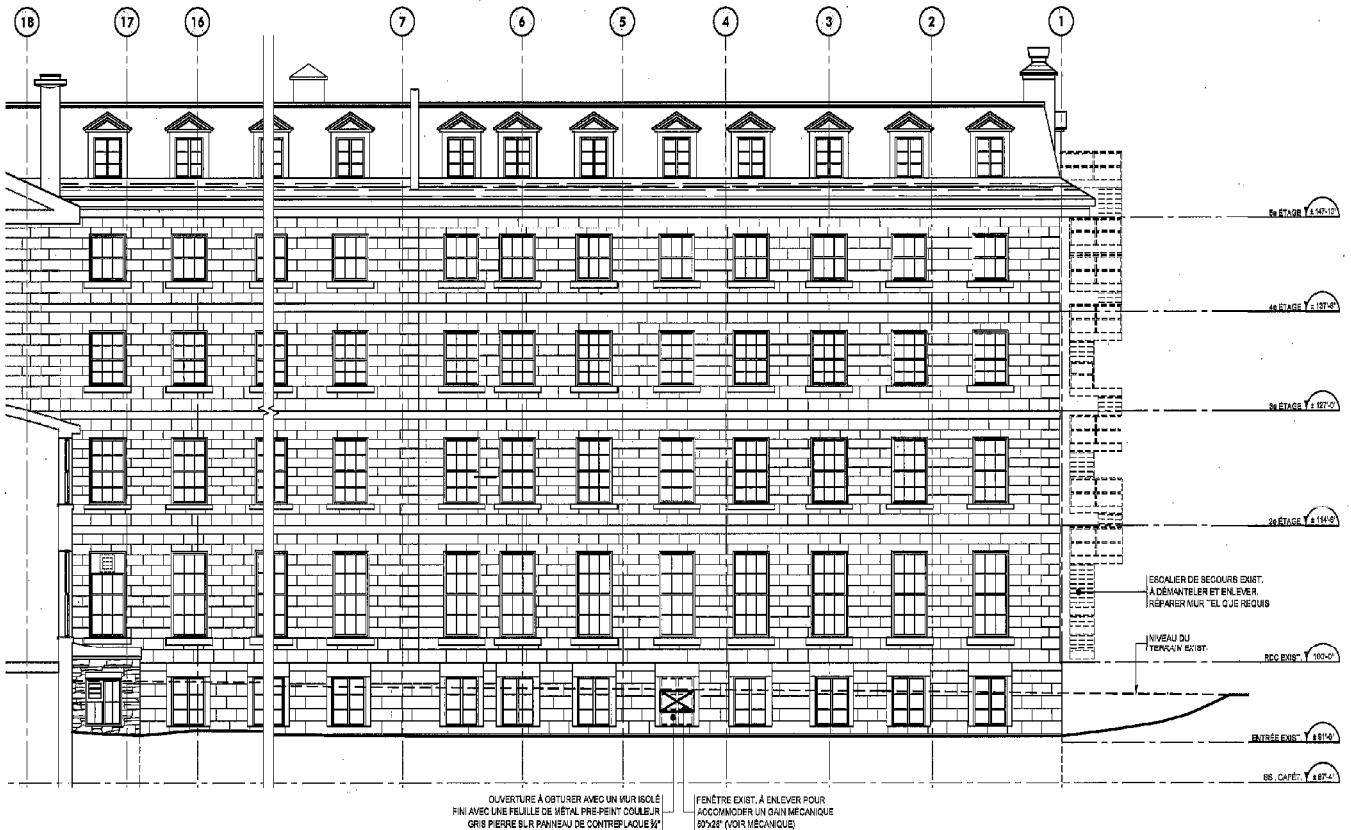
1/SK-18-1. ÉLÉVATION ARRIÈRE PARTIEL, CONDITIONS EXIST.

ÉLÉVATIONS - ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"

ZINNO ZAPPITELLI
 4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1 T. 514.785.5661 F. 514.785.4242 E. info@zazarch.com

CENTENNIAL ACADEMY
 2065 Sherbrooke Ouest, Montréal, Qc.

2020-03-19
SK-18-1



1/SK-18-2. ÉLÉVATION ARRIÈRE PARTIEL, DÉMOLITION PROPOSÉE

ÉLÉVATIONS - ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"

ZINNO ZAPPITELLI
 4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1 T. 514.785.5661 F. 514.785.4242 E. info@zazarch.com

CENTENNIAL ACADEMY
 2065 Sherbrooke Ouest, Montréal, Qc.

2020-03-19
SK-18-2

Adopté à l'unanimité.

40.006 1196924001

CE20 0549

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période d'un an, à compter du 2 décembre 2019, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2020;
- 2 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1195326006

CE20 0550

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Dave St-Pierre à titre de Directeur - ateliers mécaniques au Service du matériel roulant et des ateliers dans l'échelle salariale FM10 (118 025 \$ - 147 537 \$ - 177 048 \$) à compter du 11 mai 2020 ou à une date rapprochée à convenir pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1207813001

CE20 0551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de madame Isabelle Chabot à titre de présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal dans la fourchette salariale FM09 (minimum : 108 185 \$, maximum normal : 135 232 \$, maximum mérite : 162 280 \$), à compter du 20 avril 2020 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour un mandat d'une durée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1207520001

CE20 0552

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du bilan de l'an 2 du plan d'action pour des conditions de logement décentes 2018-2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1206702001

CE20 0553

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1200498003

CE20 0554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - de ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1200029001

CE20 0555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - de ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1200029002

Levée de la séance à 10 h 08

70.001

Les résolutions CE20 0500 à CE20 0555 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville